

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUDAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul – Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paultx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2021 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

VU le code général des collectivités territoriales,

Le conseil communautaire, à 29 VOIX POUR

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs 2021 et de ses Budgets Annexes et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestions dressé par le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états d'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier :



A repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ;

A procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concernent les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que les Comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Président,
Laurent ROBIN




AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-19-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022

Résultats budgétaires de l'exercice

35300 - CCSRA ZIA

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 254 446,14	9 325 482,50	21 579 928,64
Titres de recette émis (b)	6 188 220,70	6 148 307,09	12 336 527,79
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	6 188 220,70	6 148 307,09	12 336 527,79
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 254 446,14	9 325 482,50	21 579 928,64
Mandats émis (f)	5 769 942,09	6 491 333,43	12 261 275,52
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	5 769 942,09	6 491 333,43	12 261 275,52
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	418 278,61		418 278,61
(h - d) Déficit		343 026,34	75 252,27



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35401 - CCSRA SPANC

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CCSRA SPANC	34 828,98		3 877,80		38 706,78
Investissement Fonctionnement	281 577,97		-82 588,72		198 989,25
Sous-Total	316 406,95		-78 710,92		237 696,03
TOTAL III	316 406,95		-78 710,92		237 696,03
TOTAL I + II + III	316 406,95		-78 710,92		237 696,03

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20220407-19-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022

Le Président,
Laurent ROBIN

Handwritten signature/initials.

Résultats budgétaires de l'exercice

35400 - CCSRA SPANC

Exercice 202:

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	38 708,98	451 577,97	490 286,95
Titres de recette émis (b)	3 877,80	158 354,02	162 231,82
Réductions de titres (c)		82 965,00	82 965,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 877,80	75 389,02	79 266,82
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	38 708,98	451 577,97	490 286,95
Mandats émis (f)		158 067,38	158 067,38
Annulations de mandats (g)		89,64	89,64
Depenses nettes (h = f - g)		157 977,74	157 977,74
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 877,80	82 588,72	78 710,92
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

3510 - CCSRA OPER INDUST COMMERCIALES

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCSRA OPER INDUST COMMERCIALES					
Investissement	1 466 565,82		449 544,40		1 916 110,22
Fonctionnement	442 579,58		-125 610,18		316 969,40
Sous-Total	1 909 145,40		323 934,22		2 233 079,62
TOTAL II	1 909 145,40		323 934,22		2 233 079,62
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 909 145,40		323 934,22		2 233 079,62

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-19-DE Réception par le Préfet 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022

Le Président,
Laurent ROBIN

Handwritten signature/initials.

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 215 356,34	885 139,37	3 100 495,71
Titres de recette émis (b)	560 165,83	460 681,65	1 020 847,48
Réductions de titres (c)	2 057,77	25 953,43	28 011,20
Recettes nettes (d = b - c)	558 108,06	434 728,22	992 836,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 215 356,34	885 139,37	3 100 495,71
Mandats émis (f)	114 138,66	568 653,18	682 791,84
Annulations de mandats (g)	5 575,00	8 314,78	13 889,78
Depenses nettes (h = f - g)	108 563,66	560 338,40	668 902,06
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	449 544,40	125 610,18	323 934,22
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

35001 - CC SUD RETZ ATLANTIQUE-CCSRA

Exercice 2021

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020			
I - Budget principal			
Investissement	93 456,61	13 045,63	-122 893,21
Fonctionnement	4 919 492,66	70 562,10	5 242 097,65
TOTAL I	5 012 949,27	83 607,73	5 119 204,44
II - Budgets des services à caractère administratif			
CCSRA OPER INDUST			
COMMER			
Investissement	1 466 565,82		1 916 110,22
Fonctionnement	442 579,58		316 969,40
Sous-Total	1 909 145,40		2 233 079,62
CCSRA ZIA			
Investissement	-4 007 123,44		-3 588 844,83
Fonctionnement	215 457,80		-127 568,54
Sous-Total	-3 791 665,64		-3 716 413,37
TOTAL II	-1 882 520,24		-1 483 333,75
III - Budgets des services			

Budget transports scolaires dissous au 31 décembre 2020 et intégré dans le budget principal.

Le Président,
Laurent ROBIN



L.R.

35000 - CC SUD RETZ ATLANTIQUE-CCSRA

Exercice 202:

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 199 783,23	17 869 370,26	24 069 153,49
Titres de recette émis (b)	897 256,18	13 375 633,60	14 272 889,78
Réductions de titres (c)		46 813,07	46 813,07
Recettes nettes (d = b - c)	897 256,18	13 328 820,53	14 226 076,71
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 199 783,23	17 869 370,26	24 069 153,49
Mandats émis (f)	1 132 014,89	13 746 777,28	14 878 792,17
Annulations de mandats (g)	5 363,26	669 999,64	675 362,90
Depenses nettes (h = f - g)	1 126 651,63	13 076 777,64	14 203 429,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	229 395,45	252 042,89	22 647,44
(h - d) Déficit			

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVALD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement générale sur la comptabilité publique,

VU l'instruction comptable et budgétaire M 14 applicables aux communes,

CONSIDERANT le débat sur les orientations budgétaires 2021 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire du 24 février 2021,

VU la délibération n° 20210331-046-7.1.2 du 31 mars 2021 votant le budget primitif de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

VU la délibération n° 20210707-105.7.1.3 du 7 juillet 2021 votant adoptant la décision modificative n° 1 du budget principal de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

VU la délibération n° 20211103-141-7.1.3 du 3 novembre 2021 votant adoptant la décision modificative n° 2 du budget principal de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

VU la délibération n° 20211103-155-7.1.3 du 15 décembre 2021 votant adoptant la décision modificative n° 3 du budget principal de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

VU l'avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il compare à cette fin :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et article du budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recette et émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace donc l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- L'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.
- La journée comptable du 31 décembre est prolongée, normalement, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice considéré. Tous les services faits au cours de l'année, affectant la section de fonctionnement, doivent avoir fait l'objet d'une comptabilisation pour le dernier jour de janvier de l'année suivante au plus tard.

Le compte administratif 2021 du budget principal de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	13 076 777,64 €	18 318 875,29 €
Investissement	1 126 651,63 €	1 003 758,42 €
TOTAL	14 203 429,27 €	19 322 633,71 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 697 190,84		4 697 190,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 270 206,26		4 270 206,26
014	Atténuations de produits	1 596 579,50		1 596 579,50
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 418 556,83		1 418 556,83
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	29 785,33	0,00	29 785,33
67	Charges exceptionnelles	117 969,40	6 100,00	124 069,40
68	Dot. aux amortissements et provisions	303 400,83	636 988,65	940 389,48
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	12 433 688,99	643 088,65	13 076 777,64
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	16 547,85		16 547,85
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	447 957,03		447 957,03
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		139 560,52	139 560,52
73	Impôts et taxes	9 259 706,31		9 259 706,31
74	Dotations et participations	2 451 829,99		2 451 829,99
75	Autres produits de gestion courante	862 318,17	0,00	862 318,17
76	Produits financiers	2 382,88	0,00	2 382,88
77	Produits exceptionnels	137 338,28	11 179,50	148 517,78
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	13 178 080,51	150 740,02	13 328 820,53
	Pour information			4 990 054,76
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	11 179,50	11 179,50
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	172 407,27	0,00	172 407,27
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	63 089,10	0,00	63 089,10
204	Subventions d'équipement versées	74 480,38	0,00	74 480,38
21	Immobilisations corporelles (6)	596 446,78	163 071,45	759 518,23
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	39 127,15	0,00	39 127,15
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	6 850,00	0,00	6 850,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	952 400,68	174 250,95	1 126 651,63
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	111 030,25	0,00	111 030,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	114 999,48	0,00	114 999,48
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	750,00	0,00	750,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		4 918,00	4 918,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	3 026,87	1 182,00	4 208,87
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	23 510,93	23 510,93
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		636 988,65	636 988,65
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	850,00	0,00	850,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		230 656,60	666 599,58	897 256,18
Pour information				106 502,24
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Le compte administratif 2021 dégage les résultats suivants :

Section de fonctionnement un excédent de : 5 242 097,65 €

Section d'investissement un déficit de : 122 893,21 €

Après la reprise des résultats des exercices antérieurs et les restes à réaliser.

Il est rappelé que conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire au moment du vote du Compte Administratif, Monsieur le Claude NAUD, 1^{er} Vice-Président, prend la présidence.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de débattre du Compte Administratif 2021.

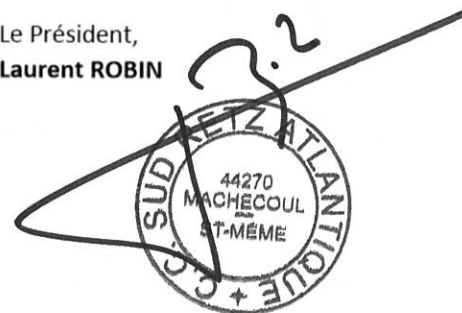
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à 28 VOIX POUR

ADOPTER le Compte Administratif 2021 du Budget Principal,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes pour le Budget Principal.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-17-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	27
Nombre de votants	:	30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, *de Corcoué sur Logne* ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU *de Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, *de Machecoul – Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU *de St Etienne de Mer Morte* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais* ; M. Alain PINABEL *de Touvois*.

Etaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : BUDGET ANNEXE « OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES »

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement générale sur la comptabilité publique,

VU l'instruction comptable et budgétaire M 14 applicables aux communes,

CONSIDERANT le débat sur les orientations budgétaires 2021 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire du 24 février 2021,

VU la délibération n° 20210331-049-7.1.2 du 31 mars 2021 votant le budget primitif du budget annexe « Opérations Industrielles et Commerciales » de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

VU la délibération n° 20210707-106.7.1.3 du 7 juillet 2021 votant adoptant la décision modificative n° 1 du budget annexe « Opérations Industrielles et Commerciales » de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

VU l'avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il compare à cette fin :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et article du budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recette et émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace donc l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- L'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.
- La journée comptable du 31 décembre est prolongée, normalement, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice considéré. Tous les services faits au cours de l'année, affectant la section de fonctionnement, doivent avoir fait l'objet d'une comptabilisation pour le dernier jour de janvier de l'année suivante au plus tard.

Le compte administratif 2021 du budget annexe Opérations Industrielles et Commerciales de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	560 338,40 €	877 307,80 €
<i>Investissement</i>	108 563,66 €	2 024 673,88 €
TOTAL	668 902,06 €	2 901 981,68 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
<i>Fonctionnement - Dépense</i>	639 583,53 €	560 338,40 €	87,61%
011 - Charges à caractère général	294 630,78 €	32 145,61 €	10,91%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	290 000,00 €	506 072,25 €	174,51%
65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00 €	0,40 €	0,00%
66 - Charges financières	5 652,75 €	4 592,05 €	81,24%
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €	3 250,00 €	16,25%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	14 300,00 €	14 278,09 €	99,85%
<i>Fonctionnement - Recette</i>	639 583,53 €	877 307,80 €	137,17%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	442 579,58 €	442 579,58 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 125,24 €	34 078,91 €	54,86%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	134 878,71 €	150 620,08 €	111,67%
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	250 029,23 €	0,00%



SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budgetisé	Réalisé	
		Montant	%
Investissement - Dépense	2 215 356,34 €	108 563,66 €	4,90%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00 €	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 125,24 €	34 078,91 €	54,86%
16 - Emprunts et dettes assimilées	83 100,00 €	74 484,75 €	89,63%
20 - Immobilisations incorporelles	69 000,00 €	0,00 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	500 000,00 €	0,00 €	0,00%
23 - Immobilisations en cours	1 401 131,10 €	0,00 €	0,00%
Investissement - Recette	2 215 356,34 €	2 024 673,88 €	91,39%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 466 565,82 €	1 466 565,82 €	100,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00%
024 - Produits de cessions	200 000,00 €	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	290 000,00 €	506 072,25 €	174,51%
13 - Subventions d'investissement	140 000,00 €	0,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	74 790,52 €	52 035,81 €	69,58%
21 - Immobilisations corporelles	34 000,00 €	0,00 €	0,00%
23 - Immobilisations en cours	10 000,00 €	0,00 €	0,00%

Le compte administratif 2021 dégage les résultats suivants :

Section de fonctionnement un excédent de : 316 969,40 €

Section d'investissement un excédent de : 1 916 110,22 €

Après la reprise des résultats des exercices antérieurs et les restes

Il est rappelé que conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire au moment du vote du Compte Administratif, Monsieur Claude NAUD, 1^{er} Vice-Président, prend la présidence.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de débattre du Compte Administratif 2021.

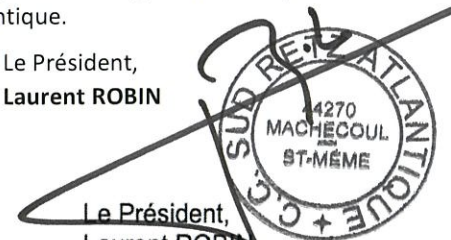
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 29 VOIX POUR,

ADOpte le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Opérations Industrielles et Commerciales de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes pour le Budget annexe Opérations Industrielles et Commerciales de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20220407-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaients présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaients excusés :

M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE « ZONES INTERCOMMUNALES D'ACTIVITES »

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement générale sur la comptabilité publique,

VU l'instruction comptable et budgétaire M 14 applicables aux communes,

CONSIDERANT le débat sur les orientations budgétaires 2021 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire du 24 février 2021,

VU la délibération n° 20210331-048-7.1.2 du 31 mars 2021 votant le budget primitif du budget annexe Zones Intercommunales d'Activités de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

VU la délibération n° 20210707-142.7.1.3 du 3 novembre 2021 votant adoptant la décision modificative n° 1 du budget annexe Zones Intercommunales d'Activités de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

VU l'avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il compare à cette fin :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et article du budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recette et émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace donc l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- L'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.
- La journée comptable du 31 décembre est prolongée, normalement, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice considéré. Tous les services faits au cours de l'année, affectant la section de fonctionnement, doivent avoir fait l'objet d'une comptabilisation pour le dernier jour de janvier de l'année suivante au plus tard.

Le compte administratif 2021 du budget annexe Zones Intercommunales d'Activités de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	6 491 333,43 €	6 363 764,89 €
Investissement	9 777 065,53 €	6 188 220,70 €
TOTAL	16 268 398,96 €	12 551 985,59 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Fonctionnement - Dépense	9 325 482,50 €	6 491 333,43 €	69,61%
011 - Charges à caractère général	2 204 800,00 €	303 112,65 €	13,75%
023 - Virement à la section d'investissement	761 139,80 €	0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 342 522,70 €	6 188 220,70 €	97,57%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	8 510,00 €	0,00 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,08 €	0,80%
67 - Charges exceptionnelles	8 500,00 €	0,00 €	0,00%
Fonctionnement - Recette	9 325 482,50 €	6 363 764,89 €	68,24%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	215 457,80 €	215 457,80 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 247 322,70 €	5 769 942,09 €	69,96%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	8 510,00 €	0,00 €	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	495 192,00 €	284 765,00 €	57,51%
74 - Dotations, subventions et participations	359 000,00 €	93 600,00 €	26,07%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Investissement - Dépense	12 254 446,14 €	9 777 065,53 €	79,78%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 007 123,44 €	4 007 123,44 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 247 322,70 €	5 769 942,09 €	69,96%
Investissement - Recette	12 254 446,14 €	6 188 220,70 €	50,50%
021 - Virement de la section de fonctionnement	761 139,80 €	0,00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 342 522,70 €	6 188 220,70 €	97,57%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 150 783,64 €	0,00 €	0,00%

Le compte administratif 2021 dégage les résultats suivants :

Section de fonctionnement un déficit de : 127 568,54 €

Section d'investissement un déficit de : 3 588 844,83 €

Après la reprise des résultats des exercices antérieurs et les restes

Il est rappelé que conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire au moment du vote du Compte Administratif, Monsieur Claude NAUD, 1^{er} Vice-Président, prend la présidence.

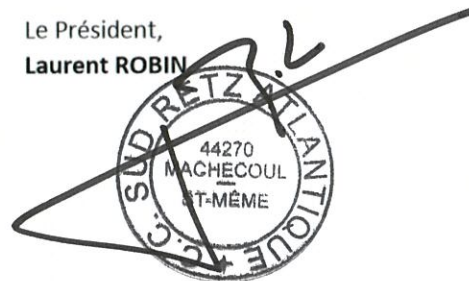
Il est proposé aux membres du conseil communautaire de débattre du Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 29 VOIX POUR,

ADOpte le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Zones Intercommunales d'Activités de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes pour le Budget annexe Zones Intercommunales d'Activités de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



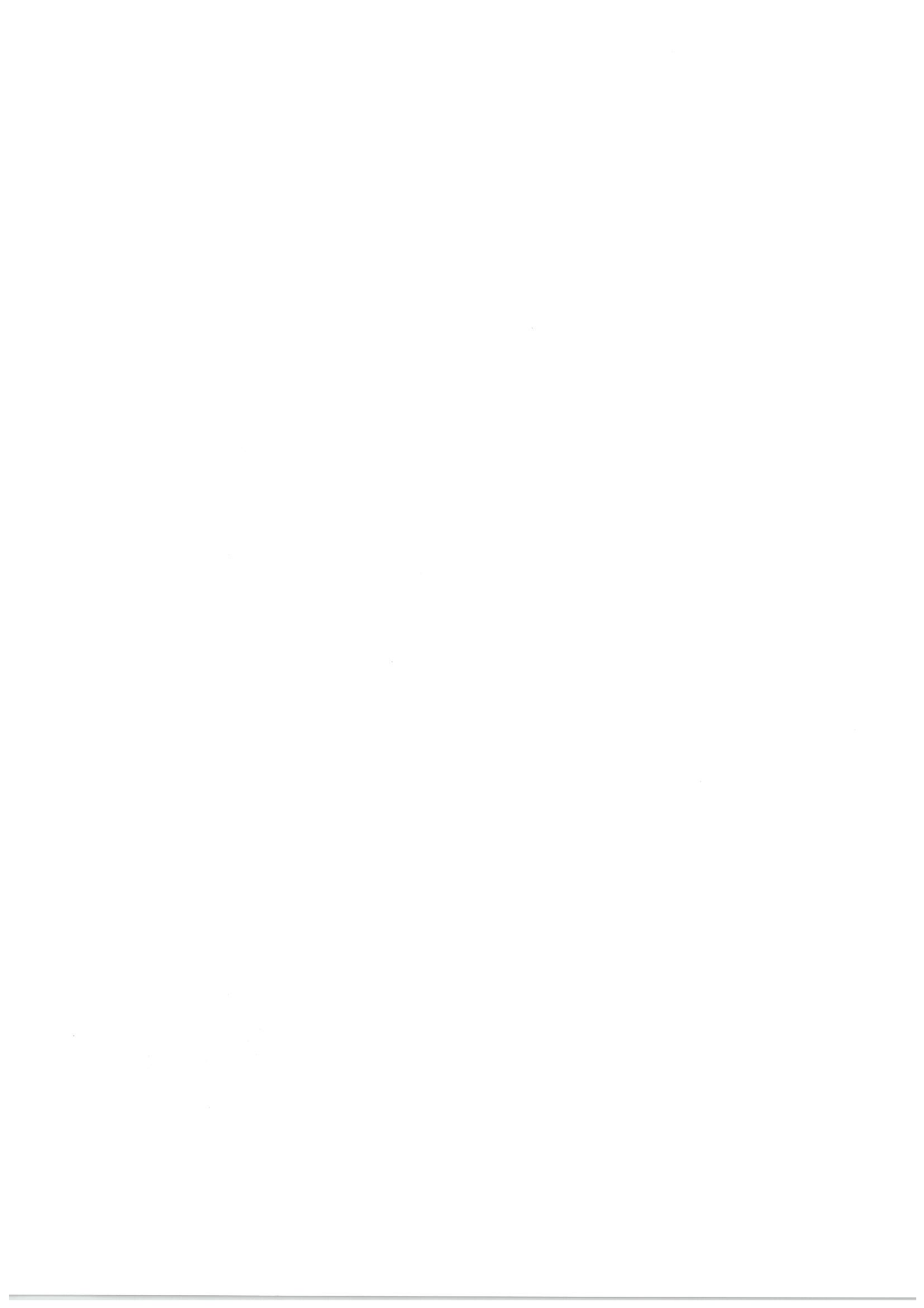
AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-15-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement générale sur la comptabilité publique,

VU l'instruction comptable et budgétaire M 14 applicables aux communes,

CONSIDERANT le débat sur les orientations budgétaires 2021 qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire du 24 février 2021,

VU la délibération n° 20210331-047-7.1.2 du 31 mars 2021 votant le budget primitif du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

VU l'avis de la commission des Finances, du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il compare à cette fin :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et article du budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recette et émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace donc l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- L'exercice correspond à l'année civile qui débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.
- La journée comptable du 31 décembre est prolongée, normalement, jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et les opérations d'ordre. Cette journée complémentaire permet l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits et à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice considéré. Tous les services faits au cours de l'année, affectant la section de fonctionnement, doivent avoir fait l'objet d'une comptabilisation pour le dernier jour de janvier de l'année suivante au plus tard.

Le compte administratif 2021 du budget annexe « service public d'assainissement non collectif » de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique s'établit de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	157 977,74 €	356 966,99 €
<i>Investissement</i>	0,00 €	38 706,78 €
TOTAL	157 977,74 €	395 673,77 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Fonctionnement - Dépense	451 577,97 €	157 977,74 €	34,98%
011 - Charges à caractère général	22 000,00 €	14 307,94 €	65,04%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	145 000,00 €	139 032,00 €	95,88%
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	10 000,00 €	0,00 €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 880,00 €	3 877,80 €	99,94%
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	268 937,97 €	0,00 €	0,00%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	760,00 €	760,00 €	100,00%
Fonctionnement - Recette	451 577,97 €	356 966,99 €	79,05%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	281 577,97 €	281 577,97 €	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	170 000,00 €	75 357,26 €	44,33%
74 - Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	31,76 €	0,00%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
Investissement - Dépense	38 708,98 €	0,00 €	0,00%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	2 000,00 €	0,00 €	0,00%
20 - Immobilisations incorporelles	13 708,98 €	0,00 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	23 000,00 €	0,00 €	0,00%
Investissement - Recette	38 708,98 €	38 706,78 €	99,99%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	34 828,98 €	34 828,98 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 880,00 €	3 877,80 €	99,94%

Le compte administratif 2021 dégage les résultats suivants :

Section de fonctionnement un excédent de : 198 989,25 €

Section d'investissement un excédent de : 38 706,78 €

Après la reprise des résultats des exercices antérieurs et les restes

Il est rappelé que conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire au moment du vote du Compte Administratif, Monsieur Claude NAUD, 1^{er} Vice-Président, prend la présidence.

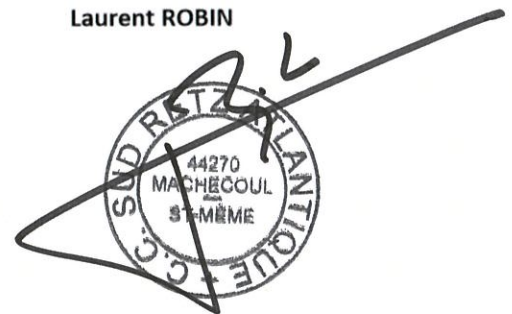
Il est proposé aux membres du conseil communautaire de débattre du Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 29 VOIX POUR,

ADOpte le Compte Administratif 2021 du Budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes pour le Budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-14-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Étaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Étaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

VU l'article L.2311.5 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable et budgétaire M 14 applicables aux communes,

VU l'avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

VU l'examen des comptes de gestion 2021 établis par le Comptable Public et des comptes administratifs 2021, les résultats dégagés (excédents ou déficits) doivent être affectés sur les budgets 2022 du Budget Principal et des Budgets Annexes,

Aussi, il est proposé de reporter les sommes suivantes :

BUDGET PRINCIPAL**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat est constitué par le cumul :

Résultat reporté (R002-N-1)	4 990 054,76 €
Du résultat de l'exercice	
Cumul des titres émis	13 328 820,53 €
Cumul des mandat émis	13 076 777,64 €
Résultat 2021 de la section de fonctionnement	5 242 097,65 €

Résultat à reporter au Budget Primitif 2022 au compte 002 : **5 242 097,65 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat reporté (R001-N-1)	106 502,24 €
<i>Du résultat de l'exercice</i>	
Cumul des titres émis	897 256,18 €
Cumul des mandat émis	1 126 651,63 €
<u>Résultat 2021 de la section d'investissement sans les RAR</u>	<u>-122 893,21 €</u>
Complété des restes à réaliser de l'exercice 2021	
En recettes	544 617,60 €
En dépenses	215 581,19 €
<u>Résultat 2021 de la section d'investissement avec les RAR</u>	<u>206 143,20 €</u>

Résultat à reporter au Budget Primitif 2022 au compte 001 : - **122 893,21 €**

BUDGET ANNEXE « OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES »**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat est constitué par le cumul :

Résultat reporté (R002-N-1)	442 579,58 €
<i>Du résultat de l'exercice</i>	
Cumul des titres émis	434 728,22 €
Cumul des mandat émis	560 338,40 €
<u>Résultat 2021 de la section de fonctionnement</u>	<u>316 969,40 €</u>

Résultat à reporter au Budget Primitif 2022 au compte 002 : **316 969,40 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat reporté (R001-N-1)	1 466 565,82 €
<i>Du résultat de l'exercice</i>	
Cumul des titres émis	558 108,06 €
Cumul des mandat émis	108 563,66 €
<u>Résultat 2021 de la section d'investissement sans les RAR</u>	<u>1 916 110,22 €</u>
Complété des restes à réaliser de l'exercice 2021	
En recettes	0.00 €
En dépenses	0.00 €
<u>Résultat 2021 de la section d'investissement avec les RAR</u>	<u>1 916 110,22 €</u>

Résultat à reporter au Budget Primitif 2022 au compte 001 : **1 916 110,22 €**

BUDGET ANNEXE « ZONES INTERCOMMUNALES D'ACTIVITES »**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat est constitué par le cumul :

Résultat reporté (R002-N-1)	215 457,80 €
<i>Du résultat de l'exercice</i>	
Cumul des titres émis	6 148 307,09 €
Cumul des mandat émis	6 491 333,43 €
<u>Résultat 2021 de la section de fonctionnement</u>	<u>- 127 568,54 €</u>

Résultat à reporter au Budget Primitif 2022 au compte 002 : - **127 568,54 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat reporté (R001-N-1)	- 4 007 123,44 €
Du résultat de l'exercice	
Cumul des titres émis	6 188 220,70 €
Cumul des mandat émis	5 769 942,09 €
Résultat 2021 de la section d'investissement sans les RAR	-3 588 844,83 €
Complété des restes à réaliser de l'exercice 2021	
En recettes	0.00 €
En dépenses	0.00 €
Résultat 2021 de la section d'investissement avec les RAR	-3 588 844,83 €

Résultat à reporter au Budget Primitif 2022 au compte 001 : **-3 588 844,83 €**

BUDGETANNEXE « SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat est constitué par le cumul :

Résultat reporté (R002-N-1)	281 577,97 €
Du résultat de l'exercice	
Cumul des titres émis	75 389,02 €
Cumul des mandat émis	157 977,74 €
Résultat 2021 de la section de fonctionnement	198 989,25 €

Résultat à reporter au Budget Primitif 2022 au compte 002 : **198 989,25 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat reporté (R001-N-1)	34 828,98 €
Du résultat de l'exercice	
Cumul des titres émis	3 877,80 €
Cumul des mandat émis	0,00 €
Résultat 2021 de la section d'investissement sans les RAR	38 706,78 €
Complété des restes à réaliser de l'exercice 2021	
En recettes	0.00 €
En dépenses	0.00 €
Résultat 2021 de la section d'investissement avec les RAR	38 706,78 €

Résultat à reporter au Budget Primitif 2022 au compte 001 : **38 706,78 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes tels que présentés ci-dessus.

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20220407-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022





COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVALD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusées :

M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : FISCALITE 2022 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES (FONCIER BATI ET NON BATI, CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES)

VU le Code Général des Impôts,

VU le projet de Budget Primitif 2022,

VU l'avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

Etant rappelé que la Communauté de communes Sud Retz Atlantique ne perçoit plus de Taxe d'Habitation depuis 2021 hormis celle des résidences secondaires.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent Robin, Président de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, qui propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les maintenir à :

INTITULE	TAUX 2022
Taxe foncière Bâti	5,68 %
Taxe foncière non Bâti	12,23 %
Contribution foncière des entreprises (CFE)	25,58 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE le maintien des taux pour les trois taxes directes locales pour 2022,

FIXE les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

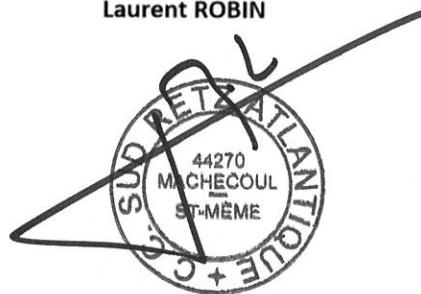
INTITULE	TAUX 2022
Taxe foncière Bâti	5,68 %
Taxe foncière non Bâti	12,23 %
Contribution foncière des entreprises (CFE)	25,58 %

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux,

PRECISE que le taux de CFE mis en réserve est celui apparaissant sur l'état 1259 FPU – 2022 et qui correspond à la différence du taux maximum de droit commun et le taux de CFE fixé par la communauté de communes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20220407-20-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paultx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2022

VU le Code Général des Impôts,

VU le projet de Budget Primitif 2022,

VU la délibération n° 20210331-054 – 7.2.2 du 31 mars 2021 fixant les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2021,

VU la présentation des résultats 2021 du service déchets et l'évaluation des dépenses 2022,

Sur proposition de M. Laurent Robin, Président de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, d'augmenter de 10 % (hors augmentation des bases de 3,4 %) le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2022.

CONSIDERANT les réflexions menées avec les membres de la commission des finances et du bureau communautaire, l'augmentation de 10 % (hors augmentation des bases de 3,4 %) est retenue à la majorité pour l'année 2022,

VU l'avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

Il est proposé de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2022 à :

INTITULE	TAUX 2021	TAUX 2022
01 EX CC LOIR ATL M	12,84 %	14,12 %
02 EX CC MACHECOUL P	12,84 %	14,12 %

03 EX CC MACHECOUL RA	12,84 %	14,12 %
04 EX CC MACHECOUL AUTRES	12,84 %	14,12 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'augmentation de 10 % (hors augmentation des bases de 3,4 %) du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022

FIXE le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022 comme suit :

INTITULE	TAUX 2022
01 EX CC LOIR ATL M	14,12 %
02 EX CC MACHECOUL P	14,12 %
03 EX CC MACHECOUL RA	14,12 %
04 EX CC MACHECOUL AUTRES	14,12 %

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-13-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul-Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : TAXE GEMAPI – FIXATION DU MONTANT ATTENDU POUR 2022

VU le Code Général des Impôts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20190925-126-7.2.3 du 25 septembre 2019 instaurant la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2020,

CONSIDERANT que le produit de cette taxe GEMAPI doit être arrêtée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avant le 15 avril de l'exercice concerné,

CONSIDERANT que le produit attendu doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de conditionnement et d'investissement résultat de l'exercice de la compétence GEMAPI,

VU le projet de Budget Primitif 2022,

Sur avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022, **il est proposé** de fixer le produit à recevoir à 160 000 € pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE le produit de la taxe GEMAPI attendu pour 2022 à 160 000 €

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux,

Le Président.

Laurer Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-10-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 2 mars 2022,

VU l'avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

VU le Compte Administratif 2021 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2022,

VU le projet de Budget Primitif du Budget Principal 2021 pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses en recettes comme suit,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 729 144,56	0,00	5 073 441,00	5 073 441,00	5 073 441,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 376 310,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
014	Atténuations de produits	1 658 974,17	0,00	1 596 580,00	1 596 580,00	1 596 580,00
65	Autres charges de gestion courante	1 488 162,30	0,00	1 582 429,00	1 582 429,00	1 582 429,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		12 232 591,03	0,00	12 752 450,00	12 752 450,00	12 752 450,00
66	Charges financières	29 900,00	0,00	31 800,00	31 800,00	31 800,00
67	Charges exceptionnelles	140 890,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	309 002,00		304 078,00	304 078,00	304 078,00
022	Dépenses imprévues	219 750,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 932 133,03	0,00	13 374 328,00	13 374 328,00	13 374 328,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 291 137,23		4 625 203,65	4 625 203,65	4 625 203,65
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	640 000,00		634 924,00	634 924,00	634 924,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 931 137,23		5 260 127,65	5 260 127,65	5 260 127,65
TOTAL		17 863 270,26	0,00	18 634 455,65	18 634 455,65	18 634 455,65

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 18 634 455,65

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 600,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	440 130,00	0,00	474 000,00	474 000,00	474 000,00
73	Impôts et taxes	8 981 200,00	0,00	9 629 631,00	9 629 631,00	9 629 631,00
74	Dotations et participations	2 444 590,00	0,00	2 191 267,00	2 191 267,00	2 191 267,00
75	Autres produits de gestion courante	728 789,50	0,00	725 700,00	725 700,00	725 700,00
Total des recettes de gestion courante		12 600 309,50	0,00	13 072 598,00	13 072 598,00	13 072 598,00
76	Produits financiers	6,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
77	Produits exceptionnels	61 300,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 661 615,50	0,00	13 170 098,00	13 170 098,00	13 170 098,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	211 600,00		222 260,00	222 260,00	222 260,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		211 600,00		222 260,00	222 260,00	222 260,00
TOTAL		12 873 215,50	0,00	13 392 358,00	13 392 358,00	13 392 358,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 5 242 097,65

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 18 634 455,65

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	171 390,37	12 234,00	140 500,00	140 500,00	152 734,00
204	Subventions d'équipement versées	166 780,20	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 156 365,65	139 383,23	2 200 000,00	2 200 000,00	2 339 383,23
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 025 797,01	63 963,96	2 420 718,85	2 420 718,85	2 484 682,81
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 520 333,23	215 581,19	4 895 218,85	4 895 218,85	5 110 800,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	174 000,00	0,00	178 792,00	178 792,00	178 792,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
	Total des dépenses financières	424 000,00	0,00	428 792,00	428 792,00	428 792,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	18 850,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 963 183,23	215 581,19	5 333 510,85	5 333 510,85	5 549 092,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	211 600,00		222 260,00	222 260,00	222 260,00
041	Opérations patrimoniales (4)	25 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	236 600,00		222 260,00	222 260,00	222 260,00
	TOTAL	6 199 783,23	215 581,19	5 555 770,85	5 555 770,85	5 771 352,04

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	122 893,21
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 894 245,25
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	648 293,76	459 617,60	0,00	0,00	459 617,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	678 293,76	459 617,60	0,00	0,00	459 617,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	389 000,00	85 000,00	80 000,00	80 000,00	165 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	440 000,00	85 000,00	80 000,00	80 000,00	165 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	18 850,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 137 143,76	544 617,60	89 500,00	89 500,00	634 117,60
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	4 291 137,23		4 625 203,65	4 625 203,65	4 625 203,65
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	640 000,00		634 924,00	634 924,00	634 924,00
041	Opérations patrimoniales (4)	25 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 956 137,23		5 260 127,65	5 260 127,65	5 260 127,65
	TOTAL	6 093 280,99	544 617,60	5 349 627,65	5 349 627,65	5 894 245,25
+						
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
=						
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					5 894 245,25

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

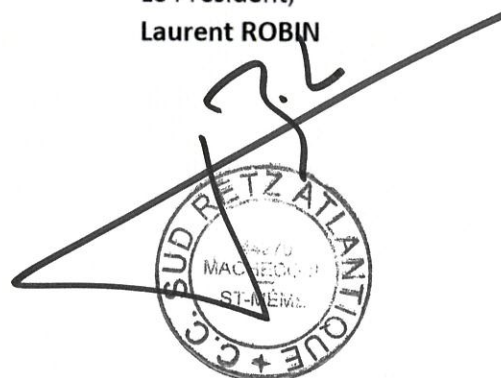
ADOpte le Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique selon la présentation ci-dessus et équilibré comme suit en section de :

- Fonctionnement à 18 634 455,65 €
- Investissement à : 5 894 245,25 € (inclus les RAR)

VOTE les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du Chapitre en section de Fonctionnement
- Au niveau du Chapitre pour la section d'investissement et sans opération.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20220407-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	27
Nombre de votants	:	30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

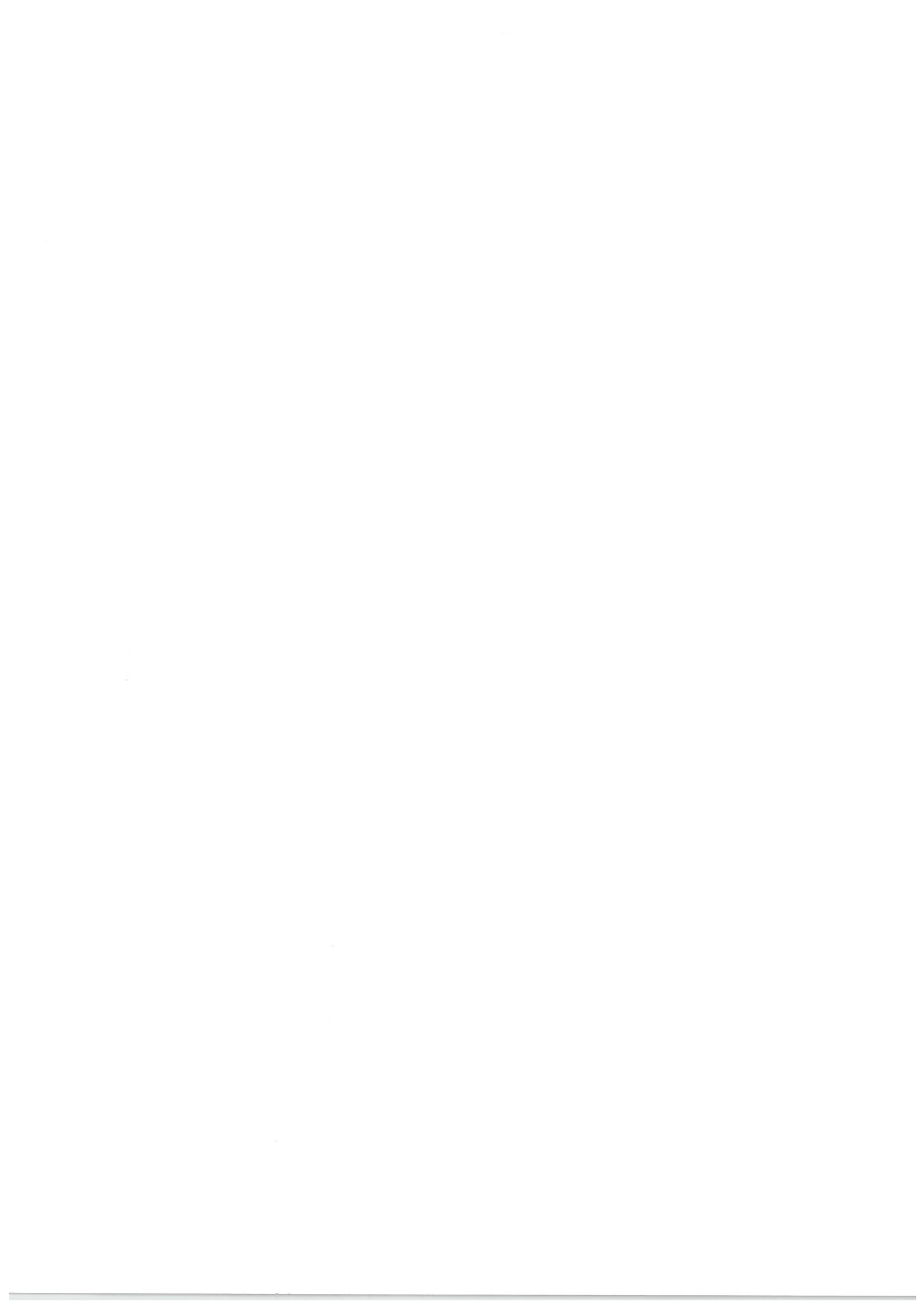
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 2 mars 2022,

VU l'avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

VU le Compte Administratif 2021 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2022,

VU le projet de Budget Primitif du Budget annexe SPANC pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses en recettes comme suit,



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	22 000,00	0,00	23 900,00	23 900,00	23 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	145 000,00	0,00	143 000,00	143 000,00	143 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		168 000,00	0,00	167 900,00	167 900,00	167 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	268 937,97	0,00	170 790,25	170 790,25	170 790,25
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	760,00		760,00	760,00	760,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		447 697,97	0,00	349 450,25	349 450,25	349 450,25
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	3 880,00		2 539,00	2 539,00	2 539,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 880,00		2 539,00	2 539,00	2 539,00
TOTAL		451 577,97	0,00	351 989,25	351 989,25	351 989,25

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

351 989,25

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	170 000,00	0,00	153 000,00	153 000,00	153 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		170 000,00	0,00	153 000,00	153 000,00	153 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		170 000,00	0,00	153 000,00	153 000,00	153 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		170 000,00	0,00	153 000,00	153 000,00	153 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

351 989,25



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	13 708,98	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	23 000,00	0,00	29 245,78	29 245,78	29 245,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	36 708,98	0,00	39 245,78	39 245,78	39 245,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	38 708,98	0,00	41 245,78	41 245,78	41 245,78
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	38 708,98	0,00	41 245,78	41 245,78	41 245,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 245,78
--	-----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	3 880,00		2 539,00	2 539,00	2 539,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 880,00		2 539,00	2 539,00	2 539,00
	TOTAL	3 880,00	0,00	2 539,00	2 539,00	2 539,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	38 706,78
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 245,78
--	-----------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,



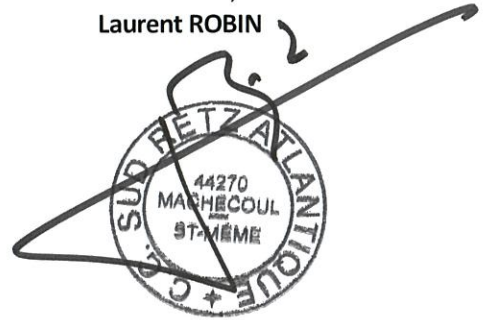
ADOpte le Budget Primitif 2022 du Budget annexe SPANC de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique selon la présentation ci-dessus et équilibré comme suit, en section de :

- Fonctionnement à 351 989,25 €
- Investissement à : 41 245,78 €

VOTE les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du Chapitre en section de Fonctionnement
- Au niveau du Chapitre pour la section d'investissement et sans opération

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20220407-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVALD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul-Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY de *Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE ZONES INTERCOMMUNALES D'ACTIVITES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 2 mars 2022,

VU l'avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

VU le Compte Administratif 2021 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2022,

VU le projet de Budget Primitif du Budget annexe Zones Intercommunales d'Activités pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses en recettes comme suit,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BUDGETISE
Dépense	7 533 558,09
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	127 568,54
011 - Charges à caractère général	1 402 990,00

023 - Virement à la section d'investissement	137 831,46
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 865 168,09
Recette	7 533 558,09
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 172 932,09
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	95 226,00
74 - Dotations, subventions et participations	265 400,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BUDGETISE
Dépense	10 761 776,92
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 588 844,83
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 172 932,09
Recette	10 761 776,92
021 - Virement de la section de fonctionnement	137 831,46
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 865 168,09
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 758 777,37

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

ADOpte le Budget Primitif 2022 du Budget annexe Zones Intercommunales d'Activités de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique selon la présentation ci-dessus et équilibré comme suit, en section de :

- Fonctionnement à : 7 533 558,09 €
- Investissement à : 10 761 776,92 €

VOTE les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du Chapitre en section de Fonctionnement
- Au niveau du Chapitre pour la section d'investissement et sans opération

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-5-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul –Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paux** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE « OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 2 mars 2022,

VU l'avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

VU le Compte Administratif 2021 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2022,

VU le projet de Budget Primitif du Budget annexe « Opérations Industrielles et Commerciales », pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses en recettes comme suit,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BUDGETISE
Dépense	479 271,40
011 - Charges à caractère général	177 290,40
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	261 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 000,00

66 - Charges financières	3 981,00
67 - Charges exceptionnelles	13 500,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000,00
Recette	479 271,40
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	316 969,40
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 079,00
75 - Autres produits de gestion courante	128 223,00
77 - Produits exceptionnels	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BUDGETISE
Dépense	2 579 236,22
020 - Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 079,00
13 - Subventions d'investissement	10 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	84 411,00
20 - Immobilisations incorporelles	69 000,00
21 - Immobilisations corporelles	100 000,00
23 - Immobilisations en cours	2 181 746,22
Recette	2 579 236,22
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 916 110,22
024 - Produits de cessions	170 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	261 000,00
13 - Subventions d'investissement	140 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	48 126,00
21 - Immobilisations corporelles	34 000,00
23 - Immobilisations en cours	10 000,00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2022 du Budget annexe Opérations Industrielles et Commerciales de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique selon la présentation ci-dessus et équilibré comme suit, en section de :

- Fonctionnement à 479 271,40 €
- Investissement à : 2 579 236,22 €

VOTE les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du Chapitre en section de Fonctionnement
- Au niveau du Chapitre pour la section d'investissement et sans opération.

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-9-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	27
Nombre de votants	:	30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, *de Corcoué sur Logne* ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU *de Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, *de Machecoul – Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU *de St Etienne de Mer Morte* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais* ; M. Alain PINABEL *de Touvois*.

Etaient excusées :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS POUR L'ANNEE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 2 mars 2022,

VU l'avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

VU le vote du Budget Primitif 2022 voté le 30 mars 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, Laurent ROBIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

DECIDE le versement des participations financières au titre de l'année 2022 conformément aux crédits inscrits aux articles 6553, 65541, 65548 du Budget Primitif 2022 :



PARTICIPATIONS 2022	
ORGANISMES	Participations 2022
AMF	1 630,00 €
ANDES	801,00 €
CAUE	640,00 €
AURAN	8 000,00 €
RETZ AGIR	20,00 €
SAFER	3 300,00 €
PACK COLLECTIVITE CMA	1 500,00 €
CCI PACK COLLECTIVITES	1 700,00 €
ILAS - adhésion	220,00 €
Sydela Groupement d'achat - indemnisation financière	250,00 €
Sydela Groupement d'achat électricité	980,00 €
FNOTSI	- €
Office de Tourisme LA	- €
Sud Loire Avenir	200,00 €
Tourisme Lac Grand Lieu - Rbt de prestation	6 375,18 €
Tourisme Lac Grand Lieu GR - rbt de prestation	430,00 €
PETR PIG	14 500,00 €
PETR ALISEE	5 000,00 €
PETR - Contribution	25 600,00 €
TRIVALIS	672,72 €
TOTAL COTISATIONS	71 818,90 €

DECIDE le versement des cotisations au titre de l'année 2022 conformément aux crédits inscrits aux article 6281 du Budget Primitif 2022 :

SYNDICATS	Participations 2022
SAH Sud Loire	109 957,82
SBGVL	47 063,48
SMBB	5 723,00
SYLOA	3 600,00
POLLENIZ (Animation et capture)	31 433,00
TOTAL PARTICIPATIONS (art. 655..) ...	197 777,30
SAH Sud Loire CTMA 2020/2025 - en Inv. Cpte 204	133 513,49
TOTAL PARTICIPATIONS (art. 204..) ...	133 513,49



AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document administratif relatif à ces dossiers.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



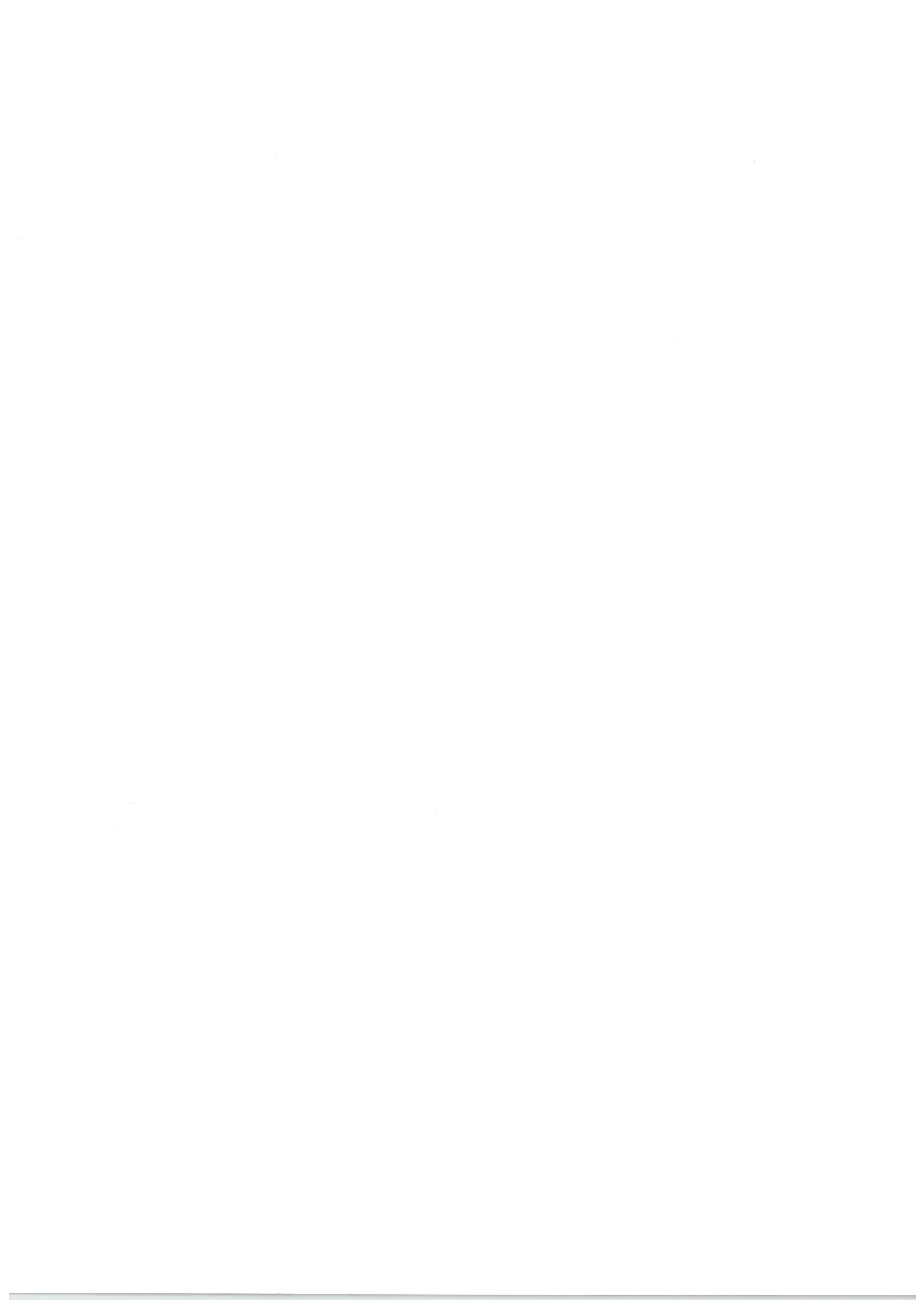
AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-6-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul - Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusées :

M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul - Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY de *Machecoul - Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : SUBVENTIONS CULTURELLES ET JUMELAGE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 2 mars 2022,

VU l'avis de la commission des Finances du 15 mars 2022 et du bureau communautaire du 16 mars 2022,

VU la proposition du Bureau et validé par la Commission Culture du 23 mars 2022,

VU les crédits budgétaires inscrits au Budget Primitif 2022,

VU les différentes demandes de subvention présentées à ce jour,

CONSIDERANT que Monsieur le Président a fait part à l'assemblée des différentes demandes de subvention des associations culturelles au titre de l'année 2022.

CONSIDERANT que les autres subventions seront votées en cours d'année après avis des commissions ad'hoc.

Après en avoir délibéré,

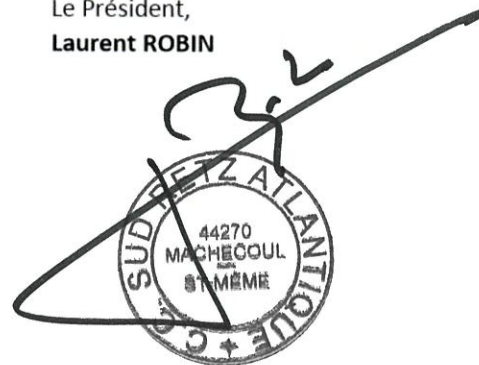
Le Conseil Communautaire, à 28 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS,

DECIDE d'attribuer, au titre de l'année 2022, conformément aux crédits inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2022, les subventions suivantes :

Associations	Montants
EMACAL	25 000,00 €
Gilles de Retz Musique	39 100,00 €
Société Historiens	7 300,00 €
Esprit du Lieu	3 000,00 €
Collectif spectacle en retz	8 000,00 €
Cordissimo St Mars de Coutais	3 000,00 €
La Stéphanoise	2 700,00 €
TA au cinéma	1 000,00 €
AMICALE ET CIE MAIRIE -Corcoue sur logne	3 800,00 €
30 - S/total	92 900,00 €
Les Amis d'As Neves	1 500,00 €
COMITE DE JUMELAGE ALLEMAND	1 500,00 €
041 - S/total	3 000,00 €
TOTAL	95 900,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document administratif relatif à ces dossiers.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-7-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Étaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul – Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Étaient excusés :

M. Antoine MICHAUD, de Machecoul – Saint-Même, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD

Mme Laurence FLEURY de Machecoul – Saint-Même, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS

Mme Flore GOUON, de Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVÉE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL**OBJET : CREATION D'UN POSTE PERMANENT – FILIERE TECHNIQUE**

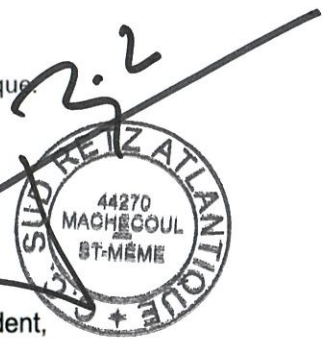

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'un recrutement est en cours, par voie de mutation, pour remplacer un agent du service voirie ayant quitté la collectivité. A cet effet, il est nécessaire de créer un poste permanent à temps complet.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le budget 2022 de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,

Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité des membres présents,**DECIDE** la création du poste permanent à temps complet comme suit :Service Voirie : 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C) – Filière techniqueLe Président,
Laurent ROBIN

232



Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-2-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022





COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaients présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, *de Corcoué sur Logne* ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU *de Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, *de Machecoul –Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU *de St Etienne de Mer Morte* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais* ; M. Alain PINABEL *de Touvois*.

Etaients excusées :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ OU A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Après rappel de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'afin de garantir le bon fonctionnement des services et/ou en attendant le recrutement d'agents permanents, il s'avère nécessaire de créer des postes non permanents.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité,

DÉCIDE la création des postes temporaires suivants :

Service espaces verts :

Deux postes d'adjoints techniques - 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 367 – IM 340 - IR 343) – à temps complet – du 15 avril au 14 octobre 2022

Service voirie :

Un poste d'adjoint technique - 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 367 – IM 340 - IR 343) – à temps complet – du 1^{er} avril au 30 septembre 2022

Espace aquatique :

1 poste d'opérateur des APS - 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 367 – IM 340 - IR 343) – à temps complet – du 19 avril au 30 septembre 2022.

Service déchetterie :

Un poste d'adjoint technique «référent.e déchetterie » 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 367 – IM 340 - IR 343) à temps non complet (17,50 H/semaine) du 15 avril 2022 au 14 avril 2023.

PRÉCISE que la rémunération de ces emplois sera revalorisée en fonction de l'augmentation du point de l'indice et de l'évolution des grilles indiciaires.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20220407-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUDAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul - Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusées :

M. Antoine MICHAUD, de *Machecoul - Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY de *Machecoul - Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : CREATION DE POSTES SAISONNIERS

Après rappel de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, Monsieur le Président informe l'assemblée, qu'afin de garantir le bon fonctionnement des services et équipements communautaires, comme chaque saison, il convient de renforcer les équipes, pendant certaines périodes.

Il s'avère nécessaire de créer des postes non permanents (dits saisonniers).

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE la création des postes saisonniers suivants :

Service espaces verts :

- Deux postes d'Adjoint techniques à temps complet soit 35 H/semaine - 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 367 – IM 340 – IR 343) du 4 juillet au 31 Août 2022.

Office de tourisme :

- Un poste d'Adjoint administratif (Accueil) à Temps Non Complet soit 20 H/semaine, 1^{er} échelon de l'échelle C1 (IB 367 – IM 340- IR 343) du 15 juin au 14 septembre 2022.

PRÉCISE que la rémunération de ces emplois sera revalorisée en fonction de l'augmentation du point de l'indice et de l'évolution des grilles indiciaires.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Prél:
Laurer



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-3-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice	:	30
Nombre de membres présents	:	27
Nombre de votants	:	30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Étaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul – Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON **de Paulx** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Étaient excusées :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : TRAVAUX DE CHAUFFAGE : CONVERSION DE L'ESPACE AQUATIQUE OCEANE A LA GEOTHERMIE ET CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR BIOMASSE POUR LES EQUIPEMENTS CHATEAU D'Ô – CENTRE CULTUREL – CENTRE DE SECOURS

VU le Budget primitif 2022 adopté par le Conseil communautaire le 30 mars 2022,

VU le code de la commande publique,

Monsieur le Président expose : dans le cadre des actions en faveur de la transition énergétique, des études de faisabilité de conversion de modes de chauffage ont été menées par Sydela Energie 44 pour les équipements communautaires suivants :

- Espace Aquatique l'Océane de Machecoul-Saint-Même dont les travaux consisteraient à substituer le mode de chauffage actuel Gaz par la mise en place de sondes géothermiques en sous-sol. Le montant de l'investissement est estimé à 453 000 € HT,
- Piscine le Château d'Ô, Centre Culturel et Centre de Secours de Legé dont les travaux consisteraient à remplacer les chaudières fioul par un réseau de chaleur biomasse pour un montant d'investissement estimé à 180 000 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOPTÉ les projets de transformation des systèmes de chauffage des équipements publics communautaires précités pour un montant total estimé à 633 000 € HT.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, une subvention de l'ADEME au titre du fonds chaleur

ARRETE le plan de financement prévisionnel comme suit :

COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX : 633 000 € HT

FINANCEMENT :

- Etat – DSIL : 42,55 % soit 269 400 €
- ADEME : 37,45 % soit 240 000 €
- Autofinancement : 20 % soit 126 600 €

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces deux programmes sont prévus au Budget Primitif 2022.

PREND ACTE des procédures de passation d'assistance à maîtrise d'ouvrage à engager.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220407-1-DE

Réception par le Préfet : 07-04-2022

Publication le : 07-04-2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 30 mars 2022**

Date de la convocation : 24 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, Mme Alban SAUVAGET, M. Claude NAUD, *de Corcoué sur Logne* ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVALD, Mme Yveline JAUNET, M. Gérard LOUBENS, M. Thierry GRASSINEAU *de Legé* ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, *de Machecoul – Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU *de St Etienne de Mer Morte* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais* ; M. Alain PINABEL *de Touvois*.

Etaient excusées :

M. Antoine MICHAUD, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à M. Yves BATARD
 Mme Laurence FLEURY *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Laura GLASS
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

ARRIVEE de M. Alban SAUVAGET à 19 h 30 après approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Principal

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Sophie BELLIN, responsable du service Comptabilité, Mme Anne-Marie TAUGERON, assistante de direction.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sylvie PLATEL

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES (OMR) 2022_2025

Le marché de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du territoire de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique arrivant à échéance le 30 juin 2022, une nouvelle consultation pour attribution du marché 2022_2025 a été réalisée.

VU le code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019,

Considérant la procédure lancée à savoir un appel d'offres ouvert, passé en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1°, R2161-2 A R2161-5 du Code de la Commande publique, pour une **durée de marché de 2 ans**, reconductible 2 fois pour une période de 6 mois chacune (soit 3 ans au total) avec un début des prestations au 1^{er} juillet 2022.

Considérant les résultats de la consultation retracés dans le rapport d'analyses présenté à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 Mars 2022,

Après avoir entendu le rapport d'analyses de la CAO,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre de
 VEOLIA – GÉNÉRALE DE VALORISATION (GEVAL)
 6 rue Nathalie Sarraute – TSA 70505 – 44205 NANTES CEDEX 2 –
 présentée en variante (hors TGAP) comme suit :

2022 : 122,74 € HT la tonne
 2023 : 152,76 € HT la tonne
 2024 : 159,44 € HT la tonne
 2025 : 164,80 € HT la tonne

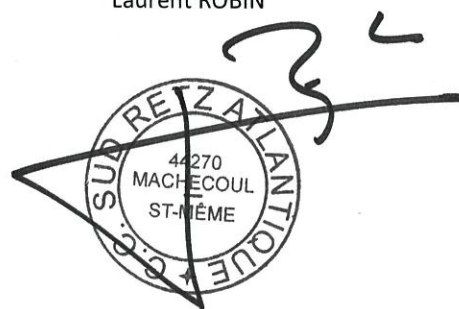
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire,

PREND ACTE de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,

AUTORISE le Président à signer le marché avec VEOLIA – GÉNÉRALE DE VALORISATION (GEVAL) pour une durée de 24 mois reconductible expressément 2 fois pour une période de six mois chacune soit 36 mois total sur les bases pré-citées.

Le Président
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20220404-2-DE

Réception par le Préfet : 04-04-2022

Publication le : 04-04-2022